



Isabelle et Luc Signolle, exploitants de la Ferme de Servigny, avec Florent Heitz, de l'Arnassen, lors de la réunion avec les associations mobilisées pour sauver les terres agricoles EvO/RSM77

## URBANISATION. Les terres de la ferme-cueillette de Servigny toujours en danger ?

### SAVIGNY-LE-TEMPLE/LIEU-SAINT

Alors que l'on pensait les 35 hectares de l'Orme Chipeau sauvés après la mobilisation du printemps 2024 et leur inscription définitive en espace agricole au Schéma de cohérence territoriale, les avis défavorables émis par la préfecture de l'Essonne et l'EPA Sénart ont relancé le doute sur l'avenir de ces terres exploitées par la Ferme de Servigny.

On croyait le sujet clos depuis un peu plus d'un an. Ce n'était pas le cas. En mai 2024, un collectif d'association s'était mobilisé pour « sauver » près de 35 hectares de terres agricoles exploitées par la ferme-cueillette de Servigny, des terres inscrites depuis plus de 30 ans -et la création de la ZAC du Carré Sénart- en zone

urbanisable, qui avaient alors été retenues comme sites clés en main France 2030.

Une mobilisation d'ampleur s'était alors mise en place, avec une pétition largement relayée -plus de 5 000 signataires-, les associations demandant aux élus et à l'agglomération Grand Paris Sud, « d'agir pour la sanctuarisation, par un bail de long terme de la ferme-cueillette de Servigny, qui répond aux objectifs de la stratégie agricole et alimentaire de Grand Paris Sud ».

Un appel entendu, puisque, dans la foulée, et après plusieurs rencontres avec Michel Bisson, président de Grand Paris Sud et Marie-Line Pichery, maire de Savigny-le-Temple et présidente du comité d'administration de l'EPA Sénart (Établissement public d'aménagement), avaient assuré Luc Signolle, exploitant de ces terres et les associations que les 35 hectares de l'Orme Chipeau en question seraient « sanctuarisés », comme

l'avaient été, auparavant, les 110 autres hectares de l'exploitation.

### La préfecture de l'Essonne et l'EPA émettent un avis défavorable

Il aura fallu attendre février 2025 et le vote, à l'unanimité, du projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud pour que ses promesses soient totalement effectives, avec l'inscription des 35 ha de la ferme cueillette en espace agricole. Mais qui dit SCoT dit également enquête publique, une procédure de participation qui permet au public de s'informer sur le projet et de formuler des observations auprès d'un commissaire enquêteur. Et c'est cette enquête publique -ouverte jusqu'au 8 octobre- qui a relancé le dossier.

Si le Conseil régional d'Ile-de-France a validé le projet de SCoT de Grand Paris Sud, la préfecture de l'Essonne et l'EPA Sénart -tout comme la Chambre régionale d'agriculture- ont, eux, émis un avis défavorable, faisant à nouveau peser le doute sur l'avenir des 35 hectares de l'Orme Chipeau.

« Les associations ont raison de se mobiliser à nouveau, constate Marie-Line Pichery, qui se retrouve dans une situation étrange, l'EPA, dont elle est présidente du conseil d'administration, ayant émis un avis défavorable. Il faut bien comprendre que l'EPA est avant tout un aménageur de l'État. Moi, je suis une administratrice élue. C'est vrai que la situation était un peu par-

ticulière lors du conseil d'administration en juin dernier ! Nous avons d'ailleurs fait une motion, en lien avec Michel Bisson, pour dire que nous étions en désaccord avec la position de l'État. Qu'on fasse le nécessaire pour le développement économique, soit, mais je crois qu'on a déjà beaucoup donné à Sénart à ce niveau-là. À l'heure où l'on parle d'autonomie alimentaire, de fermes urbaines, de circuits courts, ce serait tout même très contre-productif d'aller empiéter sur ces terres agricoles. Il ne faut pas oublier que ce sont les élus locaux qui mettent les politiques publiques en place. Je m'opposerai quoi qu'il arrive à cette position de l'État, j'ai même mis ma démission du conseil d'administration de l'EPA dans la balance... »

« Un peu déçu de la position de l'EPA...  
MICHEL BISSON, PRÉSIDENT DE GRAND PARIS SUD

Président de Grand Paris Sud, Michel Bisson reste, lui aussi, ferme sur ses intentions. « Je suis très heureux des démarches initiées par les associations. Elles ont pris position dans le cadre de l'enquête publique, c'était le bon moment. Pour nous aussi, ces 35 ha doivent rester en zone agricole. Dans la commune de Lieusaint, cela va être inscrit dans le PLU que nous sommes en train d'élaborer. J'avoue être un peu déçu de la position de l'EPA. C'est un outil d'accompagne-

ment au service du territoire, et j'ai du mal à m'expliquer leur position... »

Face à ces avis défavorables, les 14 associations qui s'étaient déjà mobilisées en 2024, se sont à nouveau rassemblées, avec une nouvelle pétition -qui a déjà recueilli près de 6 000 signatures- mais aussi des actions sur place, à la ferme-cueillette de Servigny. « On n'est pas près de lâcher, martèle Florent Heitz, de l'Arnassen. L'avis défavorable émis par l'EPA montre juste qu'ils veulent encore récupérer ces terres, ce qui signifierait la mort de la ferme et de la cueillette. Nos associations ont été associées au SCoT, et on a réussi à préserver près de 1 000 hectares de terres agricoles. Ces 35 ha de la parcelle ZD16, celle de l'Orme Chipeau en fait partie. Pour eux, c'est un espace vide. Pour nous, c'est un morceau de patrimoine qui est exploité... »

« Ces terres me permettent de faire des rotations légumières, qui sont très importantes pour préserver les sols », ajoute Luc Signolle, dont la famille gère cette exploitation depuis 1912.

L'enquête publique prenant fin le 8 octobre, il faudra attendre après cette date les conclusions du commissaire-enquêteur, qui pourra notamment formuler des réserves sur le SCoT de l'agglomération. « Mais on ne remettra pas en cause ces 35 ha, affirme Michel Bisson. Quitte à nous exposer à des recours de l'État... »

### Les 14 associations engagées

Comme en 2024, ce sont 14 associations qui se sont regroupées pour la défense des terres de Servigny. En voici la liste : Alternatiba Sénart, 77 LPO (Ligue de protection des oiseaux), Grand Paris SudADE (Association de défense de l'environnement de Sénart et environs), Arnassen (Association pour la reconnaissance de Noisement), C-E-E (Corbeil-Essonnes-Environnement), Tessa (Transition écologique et sociale de Sénart et alentours), Vergers vivants de Lieusaint, ABC (Association des bois du canton), Endana (ressourcerie), Eron (Education et recherche sur les oiseaux et la nature), SOS Batraciens, Les Coquelicoms, SEE (Soisy-Etiolles-Environnement), La voix du village (Evry-Courcouronnes), avec le soutien de FNE77 (France Nature Environnement Seine-et-Marne) et ENE (Essonne Nature Environnement).